

Le 14 mai 2018.

Procès-verbal de la session ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 14 mai 2018, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères  
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Serge Leblanc, vérificateur externe, est également présent, et on débute la session avec la présentation du rapport financier 2017, incluant les explications sur divers postes comptables acceptées par les élus. On termine l'année avec un surplus de 3 832 \$, et un surplus accumulé de 146 932 \$ incluant un surplus affecté de 100 000 \$.

**16-05-18 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 951 600 \$ qui sera réalisé le 23 mai 2018**

---

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite emprunter par billets pour un montant total de 951 600 \$ qui sera réalisé le 23 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
359	728 906 \$
359	222 694 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 359, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROY, APPUYÉ PAR MME ROSELINE BOUCHER ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 23 mai 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année;
- les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>34 800 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>35 800 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>37 000 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>38 100 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>39 400 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023.</b>	<b>766 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 359 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### **17-05-18 Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	14 mai 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,2800 %
Montant :	951 600 \$	Date d'émission :	23 mai 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 mai 2018, au montant de 951 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

34 800 \$	3,28000 %	2019
35 800 \$	3,28000 %	2020
37 000 \$	3,28000 %	2021
38 100 \$	3,28000 %	2022
805 900 \$	3,28000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,28000 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 800 \$	2,25000 %	2019
35 800 \$	2,50000 %	2020
37 000 \$	2,70000 %	2021
38 100 \$	2,85000 %	2022
805 900 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,66300

Coût réel : 3,28725 %

### 3 -CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

34 800 \$	3,40000 %	2019
35 800 \$	3,40000 %	2020
37 000 \$	3,40000 %	2021
38 100 \$	3,40000 %	2022
805 900 \$	3,40000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,40000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Michel Roy et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 23 mai 2018 au montant de 951 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 359. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**18-05-18**

#### **DEMANDE DÉROGATION MINEURE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Stéphane Plante et localisée comme suit : 78 rang 1 centre, P-22A, ; ils prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 10 mai 2018, cet avis fait part que la demande de dérogation mineure devrait être accordée. Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande devrait être acceptée.

**Avis de motion** est donné par M. Michel Roy de même que la présentation du règlement numéro 394 pour amender le règlement numéro 342, sur la limite de vitesse à 30km à l'heure dans le village.

**Avis de motion** est donné par M. Jean-Luc Lavigne de même que la présentation du règlement numéro 393 pour modifier le règlement numéro 385 sur le programme de mise aux normes des installations septiques.

**19-05-18 FACTURES À PAYER À L'ENTREPRENEUR POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les factures d'installations septiques, faisant partie du programme de mise aux normes, soient payées à l'entrepreneur directement, à même l'emprunt temporaire décaissé par montant de 50 000 \$.

**20-05-18 ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter divers équipements pour l'entretien de la pelouse, au coût d'environ 60 \$ + un équipement pour la salle (diable) au coût de 35 \$.

**Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.**

Luce Périard

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h50).

Accepter sur proposition de Mme Roseline Boucher  
Seconder par M. Michel Roy

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale  
Secrétaire trésorière





